

CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1972-1973

21 NOVEMBRE 1972

Budget des Affaires culturelles
de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972

— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

AMENDEMENT

ADOPTE PAR LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE ET DU BUDGET

SECTION II.

Famille.

CHAPITRE III.

Transferts de revenus.

Article 33.45. — Subsidés à l'association organisant des cours, conférences et journées d'études en vue de promouvoir l'éducation familiale.

— Porter le crédit de 8.400.000 francs à 10.100.000 francs.

Augmentation : 1.700.000 francs.